

Présentation

Au cours de l'année 2010-2011, 75 100 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré (73 % en classe ordinaire et 27 % en ULIS) [1].

76 % des élèves handicapés scolarisés dans le second degré sont âgés de douze à quinze ans alors que cette proportion est de 56 % pour l'ensemble du second degré. Ils sont sous-représentés dans la classe d'âge des 11 ans et moins, conséquence d'un retard scolaire plus fréquent, et sont moins nombreux au-delà de l'âge de 15 ans, fin de la scolarité obligatoire (19 % contre 31 % pour les autres élèves du second degré).

Un tiers des élèves handicapés sont des filles (34 %). Ce taux est plus élevé en ULIS (40 %).

L'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel est un élément important dans la scolarisation des élèves handicapés [2]. 17 % des élèves en bénéficient, dont plus des trois quarts (80 %) à temps partiel. Dans 63 % des cas, il s'agit d'un accompagnement par un assistant d'éducation. Ce type d'aide concerne principalement les élèves souffrant de troubles moteurs (40 % d'entre eux), de troubles visuels (30 %) et de troubles associés (27 %).

Outre l'accompagnement par un AVS-I, d'autres mesures peuvent être prises afin de faciliter la scolarisation des enfants et adolescents handicapés : l'aide par un enseignant spécialisé ou le financement de matériel pédagogique adapté [3].

15 % des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire bénéficient de l'aide d'un enseignant spécialisé. 29 % des élèves souffrant de déficiences intellectuelles et cognitives et un élève déficient auditif sur cinq sont ainsi aidés.

L'attribution de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques,...) concerne deux tiers des élèves présentant des troubles visuels, un tiers des déficients auditifs et la moitié des élèves handicapés moteur.

Ces différentes mesures font partie du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève handicapé.

Définitions

Champ

Établissements scolaires sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Classification des principales déficiences présentées par les élèves

- Les troubles intellectuels et cognitifs concernent les déficiences intellectuelles. Les troubles envahissants du développement (TED), dont l'autisme, sont à classer dans cette catégorie alors qu'ils étaient précédemment rangés parmi les troubles psychiques.

- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.

- Les troubles du langage et de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie...

- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.

- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).

- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriées.

- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.

- Plusieurs troubles. Association de plusieurs déficiences de même importance.

PPS

Projet personnalisé de scolarisation (voir 4.21).

AVS-I et EVS-I

L'auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-I) a pour mission exclusive l'aide à l'accueil et à la scolarisation d'un seul élève handicapé. Les fonctions sont exercées par un assistant d'éducation (AVS-I dans le tableau [2]) ou par une personne recrutée dans le cadre d'un contrat aidé (EVS-I, emploi de vie scolaire dans le tableau [2]). Voir 3.6.

ULIS

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (voir 4.21).

 Sources : MENJVA-MESR DEPP et MENJVA DGESCO
Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

[1] Répartition selon l'âge et le type de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le second degré en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris SEGPA et EREA)			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Total	%	% filles	Total	%	% filles	Total	%	% filles
11 ans et moins	3 662	6,7	28,8	247	1,2	38,1	3 909	5,2	29,4
12 ans	11 856	21,6	30,8	4 582	22,7	37,4	16 438	21,9	32,6
13 ans	11 018	20,1	29,6	4 906	24,3	39,7	15 924	21,2	32,7
14 ans	9 875	18,0	30,4	4 255	21,0	38,9	14 130	18,8	33,0
15 ans	7 466	13,6	31,7	3 296	16,3	39,2	10 762	14,3	34,0
16 ans	4 229	7,7	35,8	1 347	6,7	41,1	5 576	7,4	37,1
17 ans	3 076	5,6	38,7	833	4,1	46,3	3 909	5,2	40,3
18 ans	1 968	3,6	40,0	455	2,2	48,1	2 423	3,2	41,6
19 ans	1 012	1,8	40,1	224	1,1	45,1	1 236	1,6	41,0
20 ans et plus	703	1,3	43,8	84	0,4	52,4	787	1,0	44,7
Total	54 865	100,0	32,0	20 229	100,0	39,6	75 094	100,0	34,0

Lecture - 21,6 % des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire sont âgés de 12 ans. 30,8 % de ces élèves de 12 ans sont des filles.

[2] Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement individuel en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficiences	Accompagnement individuel				Pas d'accompagnement individuel	Total
	AVS-I (1)		EVS-I (1)			
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel		
Troubles intellectuels et cognitifs	226	869	67	689	26 801	28 652
Troubles du psychisme	160	806	58	623	10 019	11 666
Troubles du langage et de la parole	118	1 870	49	1 184	11 209	14 430
Troubles auditifs	57	206	16	106	3 014	3 399
Troubles visuels	139	321	49	160	1 563	2 232
Troubles viscéraux	87	152	56	111	2 193	2 599
Troubles moteurs	866	1 373	312	795	4 982	8 328
Plusieurs troubles associés	123	338	44	220	1 991	2 716
Autres troubles	12	76	5	54	925	1 072
Total	1 788	6 011	656	3 942	62 697	75 094
%	2,4	8,0	0,9	5,2	83,5	100,0

(1) Voir « Définitions ».

[3] Accompagnement par un enseignant spécialisé, financement de matériel pédagogique et utilisation de transport spécifique selon la déficience en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficiences	% d'élèves aidés par un enseignant spécialisé (1)	% d'élèves bénéficiant de matériel adapté	% d'élèves bénéficiant de transport spécifique
Troubles intellectuels et cognitifs	29,1	5,2	33,6
Troubles du psychisme	14,2	4,4	14,0
Troubles du langage et de la parole	5,8	26,6	10,7
Troubles auditifs	21,0	31,9	20,2
Troubles visuels	13,5	68,6	25,9
Troubles viscéraux	2,2	10,9	15,7
Troubles moteurs	7,7	52,4	37,8
Plusieurs troubles associés	15,8	27,7	33,8
Autres troubles	9,8	9,7	9,4
Total	14,8	18,6	24,8

(1) Ne concerne que les élèves scolarisés en classes ordinaires.